

Bureau des Etudiants  
en Sciences  
(BES)



**Assemblée Générale**

lundi 29 mars 2004

Salle Solvay, 2 NO 507

Campus de la Plaine - ULB

Procès-verbal



## ► Notes préalables

Comme il est désormais d'usage, vous trouverez en annexe une série de documents très intéressants pour comprendre ce PV !

Je vous prie d'excuser la lenteur du Secrétariat dans l'établissement de ce PV, mais elle doit se comprendre par l'installation du BES au O.2.213.

Nous pouvons donc dès à présent vous proposer de passer au bureau du Bureau !

### *Bureau des Etudiants en Sciences*

**Dans un cadre convivial, vous pourrez déguster thé ou café, feuilleter le dernier règlement, admirer la décoration très... moderne.**

**L'accueil, l'ambiance, la chance...**

**Le BES, le bureau le plus *sélect* de toute l'ULB.**

A très bientôt !

Renaud Maes  
Secrétaire du BES  
[rmaes@ulb.ac.be](mailto:rmaes@ulb.ac.be)

## ► Présents

- Cédric LIBERT (président)
- Renaud MAES (secrétaire)
- Olivier DEBEVER (trésorier)
- Amadine CRABBE (déléguée chimie)
- Quentin SWILLENS (conseil de discipline)
- Andy HOEBEKE (délégué info)
- Pierre ALEXIS (délégué info)
- Pierre DE BUYL (coopté au CA)
- Lionel VAN LEEUW (délégué math)
- Laurent BIGONVILLE (conseil facultaire)
- Vincent DE CLERCK (conseil facultaire)
- Julien JABON (conseil facultaire)
- Carole DAO (conseil facultaire)
- Gregory GATHY (conseil facultaire)
- John CROUSSE (conseil facultaire)
- Denis PETITFRERE (conseil facultaire)
- Phi Phi WANG (conseil facultaire)
- Quentin BAIRE (greffe – secrétaire adjoint)



► **Compte-rendu**

► **Titre I : Approbation du procès-verbal du 15 mars.**

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

► **Titre II : Suivi des amendements aux statuts**

**M. le Secrétaire** explique qu'il pensait inféoder les titres IV à VI des statuts à un titre générique « Du Comité ». Selon lui, graphiquement c'est une catastrophe et la lisibilité des statuts s'en trouve diminuée. Il n'y aura donc pas dans les statuts de structure en sous-titre. Les statuts ont été donc mis à jour et ils seront disponibles sur le site web lorsque ce dernier sera mis en ligne. Ils sont déjà consultables au local du BES.

► **Titre III : Rapport du Comité**

• III.1 Présidence

**M. le Président** rapporte qu'il s'est rendu au bureau facultaire vendredi, bureau durant lequel il était discuté de la reconnaissance du BES. Les autres membres du bureau se sont montrés réticents aux termes employés dans la demande de reconnaissance<sup>1</sup>.

Suite à ces réticences, **M. le Président** s'est quelque peu emporté. Face à cela, le Doyen lui a assuré son soutien, et lui a transmis la clé d'un local.

D'autre part, le consensus a été atteint en supprimant les termes conflictuels, et donc le BES sera reconnu mais il ne sera pas dit qu'il soit reconnu comme organe de représentation locale des étudiants.

Le local mis à notre disposition est le NO2.213.

Toujours au bureau facultaire, on lui a conseillé de ne pas déposer le projet WIFI au conseil facultaire par peur des discussions interminables qui pourraient s'y tenir. Le bureau soutient l'idée mais préfère qu'elle passe au Conseil d'Administration.

---

<sup>1</sup> A savoir les termes de l'article 21 du « Décret Participation » de juin 2003 : « *organisation représentative des étudiants constituée au niveau local.* »



- III.2 Elections facultaires

En ce qui concerne les élections facultaires, la Commission Electorale, dont **M. le Président** précise qu'il fut membre, a accepté les candidatures suite à sa demande. M. le Président a en effet argué qu'ils ne pouvaient pas refuser les candidats même si le quorum n'a pas été atteint car ce faisant, ils se mettraient en infraction avec le décret participation (article 6 §2 et article 12)<sup>2</sup>.

**M. Van Leeuw** précise que l'interprétation de l'article 6 proposée par le Président à la Commission Electorale est corroborée par sa propre interprétation.

**M. le Président** conclut ce point en précisant que les candidats délégués sont donc élus.

- III.3 Secrétariat

**M. le Secrétaire** se réjouit de la croissance du nombre de membres. Il revient sur le point de « déontologie des membres » traité lors de la seconde Assemblée Générale. Il tient à préciser que ce point était tout à fait général et s'adressait à tous les membres, même s'il avait été évoqué suite à des erreurs commises par l'un ou l'autre. Il rappelle cependant qu'aucun membre ne peut parler au nom du BES sans en avoir reçu le mandat, que seule l'Assemblée peut délivrer.

**M. le Président** précise qu'un délégué peut cependant parler en son nom propre.

**M. le Secrétaire** clôt ce point en ajoutant que l'incident qui avait poussé au rappel de ce code déontologique était oublié en ce qui le concerne.

**M. le Secrétaire** en vient ensuite à « l'affaire Emplit » : les étudiants ont obtenus du jury de pouvoir passer l'examen de seconde session du cours d'électronique. L'examen sera écrit et vérifié par une tierce personne.

Pour **M. le Secrétaire** il ne s'agit que d'une demi victoire. Mais c'est déjà un gros soulagement pour les étudiants. Il pourrait être dès lors

---

<sup>2</sup> Article 6. – alinéa 2 « Si le quorum visé à l'alinéa 1er n'est pas atteint, les étudiants classés en ordre utile sont désignés aux organes visés aux articles 10, 11 et 12 du présent décret(...) »

Article 12. - « Des représentants des étudiants sont membres avec voix délibérative, à raison d'au moins 20 %, des conseils de faculté ou des organes constitués au niveau des différents domaines d'études de chaque institution universitaire. »



malvenu de demander au jury de revoir sa position, au risque de tout perdre.

**M. le Secrétaire** propose cependant d'écrire une lettre qui dans un premier temps remercie le jury de la considération qu'il a apporté à l'affaire et ensuite pour lui rappeler que nous ne sommes que moyennement satisfaits. Somme toute, faire comprendre poliment et gentiment au jury de seconde candidature en informatique que le BES veille au grain ; que nous nous attendons d'une part à ce que les étudiants directement concernés soient jugés de manière totalement impartiale et d'autre part à ce que cette situation ne se reproduise plus.

**M. le Secrétaire** souligne qu'il enverra la lettre à tout le monde avant de l'envoyer au jury mais qu'il aimerait une réaction rapide (car cela met généralement au moins 7 jours pour avoir les avis négatifs).

**M. Hoebeke** propose qu'il soit procédé à l'envoi de la lettre dans les 3 jours s'il n'y a pas de réponse négative des membres.

**M. le Secrétaire** ajoute trois jours ouvrables desquels **M. le Président** enlève le samedi, rejoint par **M. De Buyl**, qui signale que le week-end est souvent période d'indisponibilité pour les étudiants.

**Le Secrétaire est chargé d'écrire une lettre adressée au jury de candidature informatique au nom du BES afin d'assurer un suivi optimal de « l'Affaire Emplit », de la soumettre à l'approbation des membres via la mailing-liste et, sous réserve d'absence de critique négative, de l'envoyer dans les 3 jours ouvrables moins le samedi.**

**M. le Président** intervient pour rappeler à l'Assemblée qu'il y a toujours une lettre qui doit être écrite au doyen au sujet des élections mais que comme les candidats ont été élus par une « entourloupe » au règlement, il serait peut-être peu opportun de commencer à critiquer.

Personne dans l'Assemblée ne semble opposé au fait d'oublier la lettre et d'en rester là.

**M. le Président** tient tout de même au fait que le déroulement des prochaines élections soit surveillé par le BES.

- III.4 Trésorerie

**M. le Trésorier** n'a pas eu à gérer grandes dépenses, la dernière campagne d'affichage n'ayant coûté que 20,20€. Il prévoit des



investissement dans du matériel de bureau : classeur, perforatrice, transparents, agrafeuse d'affiche et des agrafes, le tout pour une valeur estimée de 60€.

**M. le Président** exprime son regret de ne pas encore avoir d'ordinateur pour le BES mais on lui a assuré que lorsque le doyen en achèterait un nouveau, son ancien serait gracieusement offert au BES.

## ► Titre IV : Informations des délégués au Conseil d'Administration

- IV.1 Compte-rendu du CA du 22 mars

**M. le Président** revient sur le budget qu'il avait évoqué lors de la précédente Assemblée Générale, pour informer l'Assemblée que celui-ci avait été approuvé, bien que cette approbation démontre plus l'autorité du Président du Conseil d'Administration que le climat de consensus qui y règne. Il rapporte que les représentants des Scientifiques auraient désiré plus d'argent pour la recherche et ceux du Personnel Administratif, Technique, de Gestion et Spécialisé<sup>3</sup>, pour les pensions. En effet, s'il existe un fonds visant à financer les pensions extralégales du [PATGS] celui-ci est sous-alimenté par l'ULB, qui ne suit pas le plan d'investissement prévu lors de la création du fonds.

La délégation étudiante s'est abstenue lorsqu'il a fallu voter, marquant ainsi son soutien pour le [PATGS], mais ne bloquant pas le budget au vu des montants importants consacrés à l'enseignement et à la pédagogie.

Le sujet du WIFI a aussi été abordé mais le Président du Conseil d'Administration ne semble pas saisir toutes les subtilités du projet. Au prochain conseil, **M. le Président** enverra l'impulsion qui permettra de répandre le dossier dans les diverses commissions à compétence d'avis.

**M. le Secrétaire** explique ensuite, à la demande de M. le Président, ce que ce dernier a obtenu dans le cadre de la restructuration de la Faculté de Philosophie et Lettres. Ladite faculté se voit en effet subdivisée en quatre départements. Un point problématique : il n'y avait dans le projet de restructuration aucune représentation étudiante prévue aux Bureaux des Départements. Ce point avait déjà été relevé par notre Doyen, M. Latouche, et par M. le Président au cours des diverses commissions mais sans aboutir. M. le Président, lors du conseil

---

<sup>3</sup> Par la suite, nous désignerons le « Personnel Administratif, Technique, de Gestion et Spécialisé » par [PATGS]



d'administration, formula une nouvelle foi sa remarque. Lors de la prise de la décision, il refusa l'accord tacite et demanda le vote à la surprise générale. Le Président du Conseil lui demandant s'il remettait *tout* en cause ou s'il voulait un amendement, M. le Président proposa d'ajouter dans chaque bureau un délégué étudiant. L'amendement s'est vu accepté par 18 voix contre 17 plus 2 abstentions, dont l'une est le vote de notre Doyen.

• IV.2 Compte-rendu des Assemblées du **BEA-Interfac** des 17 et 25 mars

**M. le Président** relate l'assemblée du **BEA-Interfac** du 25 mars durant laquelle il a été question du WIFI afin de préparer une note qui sera jointe au dossier pour expliquer à chaque commission ce qu'on attend d'elle.

**M. le Président** a également créé un GT du **BEA-Interfac** visant à une éventuelle refonte des avis pédagogiques, car les actuels ne lui apparaissent guère efficaces.

**M. le Secrétaire** enchaîne avec la Commission des Affaires Sociales Etudiantes afin d'assurer le suivi d'un point évoqué au cours de la précédente Assemblée, à savoir le restaurant du Campus de la Plaine. En effet Sodexho s'en est vu confier l'exploitation à partir de juillet 2004.

**M. le Secrétaire** ajoute qu'un certain nombre de contraintes ont été imposées au groupe :

- Sodexho propose de mener une enquête sur l'alimentation des étudiants, et la CASE a imposé le gestionnaire général des restos, Pierre Delville, comme superviseur.
- L'ensemble du personnel pourra conserver son emploi.
- Les étudiants de l'ULB pourront bénéficier d'un job étudiant dans les restaurants de l'ULB, mais également dans l'ensemble des filiales de Sodexho en Belgique.

Ensuite, **M. le Secrétaire** informe l'Assemblée qu'il a obtenu de pouvoir écrire une lettre qui sera soumise à la CASE pour approbation et ensuite envoyée à ResULB concernant l'installation d'un WIFI dans les maisons de logements de l'université. Il a demandé au **BEA-Interfac** de pouvoir se faire assister des informaticiens de génie que sont MM. Alexis et Hoebeke, ce qu'il a évidemment obtenu.

► **Titre V : Information du conseil et du bureau  
facultaire**

**M. le Président** expose à l'assemblée les points importants. Deux points en particulier retiennent son attention.



D'une part se profile une modification de la répartition en semaine. La date de début des cours serait le 20 septembre au lieu du 13 car c'est un début de semaine et le 13 est hors des jours de rentrée légaux. La répartition en semaine suivrait le canevas d'ores et déjà d'application en Faculté Polytechnique, qui comporte quelques semaines de récupération. Il explique comment cela va se dérouler mais précise que ça doit encore être discuté.

D'autre part il y a le « pot commun », à savoir le fonds géré par le Recteur, permettant d'engager un assistant là où le besoin se fait sentir sans que la faculté ne sache payer cet engagement. Avant d'introduire la demande, la Faculté se doit d'établir un calcul entre les assistants qui quittent leur poste et ceux qui seront repris.

**M. Van Leeuw** demande quelques éclaircissements.

**M. le Président** répond volontiers. En Mathématique, 3 assistants partent et 2 sont récupérés ; en Informatique, 3 partent et 2 sont repris ; en Physique 1 départ et aucun repris ; en Chimie 3 départs et idéalement 3 repris, et ainsi de suite.

**M. Swillens** quitte la séance (12:55)

Calcul fait, la Faculté des Sciences avait décidé de « rendre » 8 mandats d'assistants et d'en demander 9... Elle en recevra 7.

Après avoir fait le tour de cette délicate question, le couperet est tombé : il y aura un assistant en moins en Chimie.

**Mlle. Crabbé** s'indigne car il lui apparaît que le nombre d'assistants en chimie est déjà trop peu élevé.

**M. le Président** confirme que le Bureau Facultaire en est bien conscient mais qu'il est difficile voire impossible de faire autrement.

Et donc pour les laboratoires de chimie, il se pourrait que la seconde candi passe dès l'année prochaine au régime « décret Bologne » afin de diminuer les heures y dévolues. Cette mesure permettrait de ne pas faire sentir le manque d'assistant. Il ne s'agit pas de la solution définitive et c'est pour cette raison que M. le Président devra se rendre en *bureau facultaire élargi* le lendemain<sup>4</sup> pour tenter de régler la question.

---

<sup>4</sup> Mardi 30 mars 2004



► Titre VI : Préparation au conseil facultaire du 31 mars

**M. le Président** réalise une lecture commentée de l'ordre du jour afin d'informer l'ensemble des membres présents de ce dont il retourne.

Il va falloir désigner le représentant étudiant au Bureau Facultaire et **M. le Président** demande si quelqu'un voit une objection à ce qu'il reconduise son mandat. Il déclare en effet trouver cela commode car il peut apprendre ce qui risque d'arriver au conseil d'Administration, la majeure partie des membres du Bureau étant membres du CA.

**M. le Secrétaire** se propose également de renouveler son mandat à la suppléance pour les mêmes raisons, insistant sur la nécessité d'une information privilégiée telle que seul le Bureau Facultaire peut en procurer pour rester cohérent et comprendre ce qui se trame au CA.

**M. le Président** précise que le Secrétaire ne siègera pas lorsque lui-même sera présent, comme la règle le veut au sein du Bureau Facultaire.

**MM. le Président et le Secrétaire** demandent à ce que les autres candidats se présentent.

**Aucune autre candidature n'est présentée.**

**MM. le Président et le Secrétaire** demandent si leurs candidatures sont acceptées.

**Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.**

**M. le Secrétaire** indique qu'il est crucial que les dissensions se règlent au BES et pas au Conseil Facultaire. Ne pas montrer ses failles face aux autres intervenants du Conseil lui apparaît en effet la seule méthode pour grader un minimum de crédibilité. Dans cette optique, la représentation étudiante doit selon lui paraître unie le plus souvent possible.

Un des points de l'ordre du jour du Conseil Facultaire concerne la section « polyvalents ».



**M. Wang** demande confirmation des rumeurs courant sur la section *1st year in Sciences* qui risque d'être supprimée.

**M. le Président** explique un peu de quoi il s'agit et ce qui est prévu pour Bologne. La problématique des langues est discutée et la question de la viabilité de la First Year est posée. Mais comme ce n'est pas repris à l'ordre du jour du conseil facultaire ce n'est pas le plus important pour l'instant.

**M. de Buyl** quitte la séance (13:20)

### ► Titre VII : Information des délégués de département

**Melle Crabbé** va introduire le dossier WIFI au département de Chimie. Cependant elle aurait besoin de l'aide des instigateurs du projet car, n'étant pas informaticienne, elle ne saurait défendre l'aspect technique.

**M. le Secrétaire** s'est rendu compte quant à lui qu'il n'y avait pas d'étudiant au Conseil de Département de Physique. Il a tout de même déjà parlé de lui-même du WIFI au Président dudit Conseil.

**M. Van Leeuw** évoquera le dossier lors du Conseil du Département de Mathématique qui se tiendra après les vacances de Pâques.

### ► Titre VIII : Campagne d'information

**M. le Secrétaire** remarque que les campagnes successives portent quelques fruits et s'en réjouit. Néanmoins, il lui semble inévitable de réaliser des descentes d'auditoires. Il en a déjà fait 4 mais il est le seul à en avoir fait et engage l'Assemblée à des actes de volonté propre. Il faudra aussi penser à réduire les frais d'affichage au vu du budget restreint du BES.

Il a également téléphoné au responsable d'Infosciences pour le memento de l'étudiant distribué en début d'année. Le BES pourra avoir une page A4 mais devra payer à concurrence de 70€.

Il y aura aussi un stand du BES à la journée d'accueil des nouveaux étudiants.

**M. le Président** rapporte que le webmaster du site de la faculté a aussi accepté de mettre un lien vers le site du BES lorsque celui-ci serait opérationnel.



► Titre IX : WIFI

En plus de ce qui a été dit sur le dossier dans les points précédents, **M. le Président** rappelle que le **BEA-Interfac** le soutient et que le Conseil des Recteurs des Universités Francophones de Belgique (CRef) a donné un avis favorable à l'installation des réseaux WIFI sur les campus universitaires. Cela nous sera sans doute utile, même si le CRef n'a aucun poids légal.

► Titre X : Site Web

**M. le Secrétaire** remercie M. Wadin pour le travail déjà fourni et explique les quelques points qu'il aimerait éclaircir avec l'Assemblée. Par exemple en ce qui concerne les personnes pouvant mettre des news sur le site, seuls seraient autorisés par l'assemblée les membres du comité. Bien sûr tout le monde pourra en soumettre au Comité mais qui le Comité seul gardera la décision finale de la mettre en ligne ou pas. Toute décision pourra être contestée lors d'une Assemblée.

**M. le Secrétaire** continue la présentation du projet de site.

**L'Assemblée choisit à l'unanimité de situer le logo de l'ULB en bas à gauche, en dessous des différents liens vers les autres parties du site. Ce logo servirait aussi de lien vers le site de l'ULB.**

**M. le Trésorier** quitte la séance (13:35)

**Le nom de domaine [www.besulb.be](http://www.besulb.be) est accepté à l'unanimité par l'Assemblée. Le nom de domaine sera réservé le plus vite possible.**

**M. Petitfrère**, président du cercle informatique propose que, pour une réduction des coûts, le site soit hébergé sur le serveur du CI.

**M. le Secrétaire** assure que cela pourrait être une situation provisoire agréable mais qu'il faudra de toute façon un autre serveur. Idéalement ce devrait être Resulb mais M. le Secrétaire règle les problèmes qu'il y a encore avec eux.

Il enjoint aussi chaque membre à apporter sa contribution à cet édifice d'information virtuel en élaborant des textes pour les diverses rubriques.



**M. le Président** précise qu'il sera ravi de mettre un petit mot d'accueil.

► **Titre XI : Divers**

**M. le Secrétaire** annonce que, face à l'énormité des tâches à accomplir, il cherche un second secrétaire adjoint. Bien sûr, il faudra que le (la) volontaire éventuel(le) ne soit pas dérangé(e) par le travail de rédaction des procès verbaux et autres tâches inhérentes à la fonction de secrétaire adjoint.

L'Assemblée est levée.

► **Titre XII :**

La prochaine Assemblée aura lieu le **lundi 19 avril 2004**. **Cette Assemblée sera encore Assemblée Générale.**



## Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du lundi 29 mars 2004

- ▶ **0.** Accueil et inscription des nouveaux membres
- ▶ **1.** Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 22 mars 2004
- ▶ **2.** Suivi des amendements aux statuts
  - ▶ **a.** article 10, littera H
  - ▶ **b.** article 26 et structure des titres
  - ▶ **c.** suivi des corrections et disponibilité des statuts
- ▶ **3.** Rapport du Comité
  - ▶ **a.** Présidence
  - ▶ **b.** Elections facultaires
  - ▶ **c.** Secrétariat
  - ▶ **d.** Trésorerie
- ▶ **4.** Informations des membres du Conseil d'Administration
  - ▶ **a.** Compte-rendu du CA du 22 mars
  - ▶ **b.** Compte-rendu des Assemblées du **BEA-Interfac** des 17 et 25 mars
  - ▶ **c.** Compte-rendu de la Commission des Affaires Sociales Etudiantes (CASE) du 17 mars
- ▶ **5.** Informations des membres du Conseil et du Bureau Facultaire
- ▶ **6.** Préparation du Conseil Facultaire du 31 mars
- ▶ **7.** Informations des délégués de département
- ▶ **8.** Campagne d'information
- ▶ **9.** Dossier WIFI
- ▶ **10.** Site web
  - ▶ **a.** projet – voir annexes A et B
  - ▶ **b.** contributions
- ▶ **11.** Divers

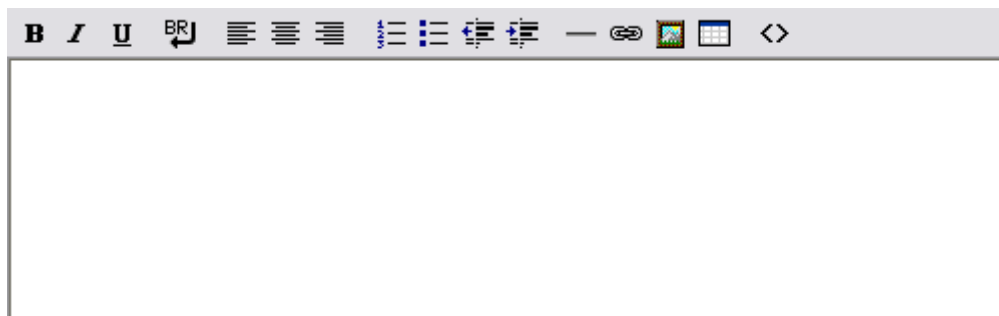
## Annexes à l'ordre du jour

### ► Projet de Site web proposé par Julien Wadin (avec l'appui du Secrétariat)

#### ► News

Le site doit avoir une facilité de mise à jour accrue, notamment pour une personne n'ayant aucune connaissance en HTML. Pour ce faire, il sera mis à la disposition des utilisateurs autorisés une interface sécurisée leur permettant de faire les mises à jour nécessaires.

Pour la mise en forme, ils pourront utiliser une boîte de dialogue telle que celle-ci :



Afin de préserver une certaine unicité de mise en forme, la police et la taille des caractères n'est pas modifiable.

Lors de la création d'une news, le rédacteur choisira s'il veut la placer sur la home page, dans la rubrique réalisations, projets ou encore plusieurs de ces rubriques à la fois.

A définir :

- Qui peut poster les news ?
- Une modération est-elle nécessaire pour les news postées par certains utilisateurs ?
- Est-il nécessaire de prévoir une fonctionnalité permettant de lier un ou des fichier à une news, par exemple un PDF ?

Il va de soi que les news pourront être éditées et supprimées.



## ► PV & OJ

Une page permettra d'uploader le pdf correspondant. Le posteur définira la date de l'événement et d'autres paramètres éventuels à définir.

Pour un OJ, on peut imaginer que le fait de poster une news enverrai un mail aux membres annonçant la réunion

## ► Interactivité avec les internautes

Il va de soi que les internautes doivent pouvoir contacter le BES. Il n'est pas concevable de révéler l'adresse mail de la personne que l'internaute veut contacter (SPAM). Il sera donc mis en place un système de formulaire pour poster les messages. Via la partie privée du site, la personne contactée pourra consulter ses messages et y répondre.

## ► Hébergement du site

Pour la qualité et la rapidité du site, je conseille très **fortement** de prendre un nom de domaine en .be, qui pourrait être [www.bes-ulb.be](http://www.bes-ulb.be). Cela permettrait d'avoir des adresses mail telles que [president@bes-ulb.be](mailto:president@bes-ulb.be), ... une facilité pour retenir notre adresse, et surtout un hébergement non pollué par de la publicité.

Le budget à consacrer est de 25€ par an, toutes taxes et frais compris.

**Il est important de garder notre futur nom de domaine le plus confidentiel possible, pour éviter qu'un petit malin le réserve à notre place. Le premier arrivé est en effet le premier servi !**

## ► Référence à l'ULB

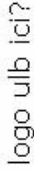
Dans quelle mesure faut-il mettre le logo et la référence ULB en avant sur le site ?

## ► Autres points

Autres demandes : me contacter



► **Projet d'interface graphique du Site Web**



Logo ulb ici?

# Bureau des Etudiants en Sciences

► **BES**

- [Accueil](#)
- [Présentation](#)
- [Permanences](#)
- [Réalizations](#)
- [Projets](#)
- [Statuts](#)
- [Inscription](#)
- **Assemblée**
- [Rôles et missions](#)
- [Membres](#)
- [Prochaine réunion](#)
- [Procès verbaux](#)
- [Ordres du jour](#)
- **Comité**
- [Présidence](#)
- [Secrétariat](#)
- [Trésorerie](#)
- **Contacts**
- [Nous Joindre](#)
- [Plan d'accès](#)
- [Webmaster](#)
- **Membres**
- [Infos](#)
- Login :
- Pass :
-

Titre de la News principale

Posté le DD/MM/AAAA par AUTHOR

pourra contenir photo pour l'illustrer et un lien vers un fichier attaché (pdf) la m-à-j se fera par interface admin. la news affichée ici sera la plus récente dans celles qui auront été configurées pour être placées sur la home, en bas on met les 3 suivantes par date de publication. le texte pourra contenir un lien vers d'autres sites, un peu de mise en forme (puces de caractère, alignement, soulignement...) mais \*pas\* de changement de police ni de taille, pour garder une unicité sur la mise en forme comme sur toutes les news, un lien more info placé en pied permet d'afficher le texte entier, car le texte risque d'être trop long. l'idéal serait de définir un résumé pour les longs trucs pour l'afficher ici, puis l'internaute lambda clique sur more info et a tous les détails.

BES

---

Archives  
Ici on met le titre des anciennes news. On click dessus pour more

En cas de problème, contactez le Webmaster.  
Copyright BES, Mars 2004. Tous droits réservés.  
Webmastering: Wadin-Julien.

